

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION  
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE  
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN**

**FONCTIONNEMENT**

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon de juillet 2019 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 janvier 2022 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2022 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

**ENTRE :**

L'État, représenté par M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du département du Rhône

d'une part,

**ET**

La commune de Vaulx-en-Velin  
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin  
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Activ'été 2022**
- **Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans**
- **Biennales des cultures urbaines de Vaulx**
- **Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme**
- **Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration**
- **Congrès scientifique des enfants 2022**

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de son éligibilité à la dotation politique de la ville en 2022.

## Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
<b>Activ'été 2022</b>	Fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale</li> <li>Soutenir et développer la dynamique sportive de la ville</li> <li>Sensibiliser le public aux questions de développement durable</li> </ol>	02/07/2022	13/08/2022
<b>Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans</b>	Fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale</li> <li>Privilégier l'accès aux actions de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires et notamment des jeunes</li> <li>Soutenir les initiatives innovantes de promotion de la citoyenneté développées auprès du public jeune</li> </ol>	01/01/2022	31/12/2022
<b>Biennales des cultures urbaines de Vaulx</b>	Fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> <li><u>Pilier cohésion sociale</u> : Soutenir la culture et l'expression artistique comme levier du développement social et de l'insertion – Favoriser l'autonomie des habitants et le lien social – Favoriser l'accès aux droits et à l'offre de service de tous les acteurs publics du territoire, en portant une attention particulière à la fracture numérique – Valoriser le sport comme vecteur de lien social, de réussite et de développement des quartiers</li> <li><u>Pilier valeurs de la République</u> : Promouvoir la citoyenneté et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations – Soutenir la prévention et la médiation, notamment vis-à-vis du public jeune – Valoriser les mémoires et la capacité d'agir des habitants – Égalité Femmes / Hommes</li> <li><u>Pilier emploi/insertion</u> : Mobiliser les habitants en QPV et dynamiser leur parcours d'insertion ou d'emploi</li> </ol>	22/06/2022	9/07/2022
<b>Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme</b>	Fonctionnement	<p><u>Objectif 4.2 : lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et citoyenneté</u></p> <p>Le plan s'articule autour de 7 axes : 1. Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2. Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public 3. Renforcer la qualification juridique des acteurs 4. Favoriser l'accès aux droits des victimes 5. Histoire et mémoire 6. L'engagement citoyen 7. Égalité entre les femmes et les hommes</p>	01/01/2022	31/12/2022
<b>Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration</b>	Fonctionnement	<p><u>Axe cohésion sociale</u> : Faire de l'éducation un levier de réussite (projets d'éducation artistique et culturelle) – Favoriser les conditions du vivre ensemble – Impulser une dynamique de projet social sur le Grand Mas structurée autour de l'équipement Médiathèque Maison de quartier – Soutenir la vie associative locale, les associations structurantes tout comme les associations de quartier qui favorisent au quotidien les habilités sociales des habitants – Favoriser l'émergence de projets culturels en s'appuyant sur les acteurs locaux – Investir l'espace public par des manifestations culturelles et propositions artistiques</p>	15/06/2022	1/07/2022

<b>Congrès scientifique des enfants 2022</b>	Fonctionnement	1. Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels 2. Favoriser l'implication et l'assise locale des acteurs universitaires et économiques ainsi que les services municipaux en matière de réussite éducative, d'orientation et d'insertion.	01/05/2022	30/06/2023
--	----------------	---	------------	------------

### Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2022, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 553 000,00 €** ainsi réparti :

- **n° 1 " Activ'été 2022 "** à hauteur de 59,51% du coût de fonctionnement du projet.  
Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 415 000,00€ (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **247 000,00 €**.
- **n° 2 " Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans "** à hauteur de 39,52% du coût de fonctionnement du projet.  
Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 278 300,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **110 000,00 €**.
- **n° 3 " Biennales des cultures urbaines de Vaulx "** à hauteur de 52,65% du coût de fonctionnement du projet.  
Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 113 946,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **60 000,00 €**.
- **n° 4 " Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme "** à hauteur de 48,12% du coût de fonctionnement du projet.  
Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 207 800,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **100 000,00 €**.
- **n° 5 " Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration "** à hauteur de 80,00% du coût de fonctionnement du projet.  
Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 25 000,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **20 000,00 €**.
- **n° 6 " Congrès scientifique des enfants 2022 "** à hauteur de 80,00% du coût de fonctionnement du projet.  
Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 20 000,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **16 000,00 €**.

### Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

La subvention sera versée au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et en une seule fois lors de l'engagement ou au moment de l'achèvement de l'opération.

Un bilan technique et financier de l'opération devra être produit pour chaque action au maximum 6 mois après la fin de l'action.

L'ordonnateur est le préfet du département du Rhône.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État se libérera de la somme due au compte ouvert au nom du bénéficiaire.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

#### Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'au 31 décembre 2023.

#### Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin par l'administration.

#### Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution de l'action décrite à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

#### Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention attribuée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,  
Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,  
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

**Annexe technique et financière**

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°1 : Activ'été 2022**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	97 000,00 €	DPV	247 000,00 €
Location	1 000,00 €	Ville	168 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	102 000,00 €		
Charges de personnel	215 000,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>415 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>415 000,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°2 : Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats d'études et fournitures	75 245,00 €	DPV	110 000,00 €
Déplacements, missions	58 555,00 €	Ville	168 300,00 €
Charges de personnel	144 500,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>278 300,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>278 300,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°3 : Biennales des cultures urbaines de Vault**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achat d'études et de prestations de service	73 315,00 €		
Fournitures			
Locations	18 920,00 €	DPV	60 000,00 €
Publicité, publications	4 730,00 €		
Impôts et taxes	2 365,00 €	Ville	53 946,00 €
Charges de personnel	14 616,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>113 946,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>113 946,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°4 : Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Charges de personnels	47 800,00 €	DPV	100 000,00 €
Autres charges de gestion courante	160 000,00 €	Ville	67 800,00 €
		ANCT	15 000,00 €
		DILCRAH	25 000,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>207 800,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>207 800,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°5 : Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	15 000,00 €	DPV	20 000,00 €
Sous-traitance générale/locations	4 000,00 €	Ville	5 000,00 €
Autres services extérieurs	5 000,00 €		
Impôts et taxes	1 000,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>25 000,00 €</b>

**Intitulé de l'opération :**

**Projet n°6 : Congrès scientifique des enfants 2022**

**Le plan de financement est le suivant :**

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats d'études et de prestations de service Fournitures	4 000,00 €	DPV	16 000,00 €
Autres services extérieurs	2 500,00 €		
Charges de personnel	13 500,00 €	Ville	4 000,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 000,00 €</b>